



**THIMISTER
CLERMONT**

FORMULAIRE BROYAGE

Resnseignements du demandeur :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel

Adresse :

Rendez-vous souhaité :

1^{er} Mardi ou MERCREDI du mois de :

- Octobre Avril
 Novembre
 Décembre
 Janvier
 Février
 Mars

Date :

Horaire :

(entre 8h et 12h ou 13h et 15h30)

Reprise du broyat ?

- OUI
 NON

Condition de broyage :

- Tailles d'arbustes et arbres – dia 2 à 10cms
- Branchages alignés déposés à l'extrémité de la propriété privée, côté voie publique, facilement accessible
- Branchages max. 3m de long
- Branchages max. 2m3

Exclusions : bois mort – piquets – souches – taille de haies – herbes – déchets verts

Coût :

- Moins d'une demi-heure : 20€
- Plus d'une demi-heure : 50€

ATTENTION, l'intervention durera maximum 1 heure. 2 passages maximum par an et par demandeur.

Bon à savoir :

Le broyage par le Service technique communal en dehors des mois d'octobre à avril, n'est pas autorisé.

Thimister-Clermont, le

Signature,

Cadre réservé à l'Administration communale

Heures de broyage :

- Mise en marche du broyeur :
- Arrêt du broyeur :
- Durée :

N°réservation :

Montant à payer :